



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

COPIL du 05/03/2024



Carrière de porphyre (ballast LGV) à Sardy-Lès-Epiry (58)

---

# Ordre du jour

1. Etat d'avancement depuis le COPIL de juillet 2022
2. Présentation des orientations, objectifs et mesures
3. Calendrier
4. Prochaines étapes



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVANCEMENT AU 05 MARS 2024

## RAPPEL : la loi ALUR du 24 mars 2014 crée le SRC avec 4 objectifs principaux :

- Envergure régionale : Même échelle que les plans et schémas avec lesquels le schéma régional des carrières est en interaction
- Accent mis sur les notions d'approvisionnement et de logistique pour une gestion durable de l'activité extractive, en tenant compte des besoins dans la région et hors de celle-ci
  - Prise en compte des enjeux liés à l'économie circulaire : ressources secondaires (recyclage des déchets du BTP) – notion de hiérarchisation des ressources
  - Renforcement de l'analyse des flux interdépartementaux voire supra-régionaux (projet urbain du Grand Paris, exportation vers la Suisse)
  - Mise en valeur de certains gisements qualifiés d'intérêt régional ou national (les carbonates et le gypse classés en gisement d'intérêt national en BFC)
  - Élaboration d'un scénario d'approvisionnement pour sécuriser une gestion durable
- Meilleure articulation entre les différents plans
  - Compatibilité du SRC avec SDAGE (3 en BFC)
  - Prise en compte du SRADDET, PRPGD
  - Consultation du PRAD (Plan Régional de l'Agriculture Durable)
  - Opposabilité du SRC aux documents d'urbanisme (obligation de prise en compte du SRC par les SCoT)
- Élaboration et pilotage plus participatif
  - Projet conduit par le Préfet de région qui s'appuie sur un Comité de Pilotage (COPIL)
  - Modalités de suivi et d'évaluation intégrées au SRC : préparer le bilan à mi-parcours et à échéance des 12 ans (durée du SRC)

- **Rappel : Le Schéma Régional des Carrières doit répondre à trois objectifs**
  - Objectif 1 : Dresser des bilans
    - Des effets des mesures des 8 schémas départementaux
    - De l'impact environnemental des carrières
  - Objectif 2 : Élaborer puis choisir un scénario d'approvisionnement
    - S'appuyer sur un état des lieux : des besoins, des ressources primaires (naturelles) et secondaires (recyclage des déchets) disponibles, de la logistique associée
    - Identifier et hiérarchiser les enjeux environnementaux de la région
    - Construire une vision prospective à 12 ans : évolution des besoins, des ressources, des transports...
  - Objectif 3 : Définir et suivre les conditions générales d'implantation et d'exploitation des carrières sur la base du scénario retenu
    - Les gisements potentiellement exploitables et ceux d'intérêt régional et national
    - Les orientations, objectifs et mesures et y associés
    - L'identification des effets hors de la région
    - Les modalités de suivi et d'évaluation du schéma

## **AVANCEMENT DEPUIS LE COPIL DE JUILLET 2022 : les points validés**

### Bilan des 8 schémas départementaux des carrières

- Les principaux enseignements de ce bilan :
- la prise en compte de l'environnement ne fait pas systématiquement l'objet d'une d'orientation
  - la réduction des autorisations d'exploiter des carrières alluvionnaires a satisfait aux orientations des SDC qui en étaient dotés, à l'exception du département de la Côte d'Or, sachant qu'une baisse est imposée sur le bassin Loire-Bretagne par le SDAGE.
  - si un quart des schémas est doté d'indicateurs, leur suivi n'a pas été réalisé

### Choix d'un scénario d'approvisionnement

- Le scénario retenu donne la priorité (scénario sur les granulats)
- aux renouvellements et extensions afin de maintenir le maillage des carrières existantes et limiter les impacts liés à la création de nouveaux sites
  - à l'implantation de nouvelle carrière vers les zones de moindre impact et en fonction de la situation d'approvisionnement de la zone d'emploi

### Identification des gisements potentiellement exploitables et des gisements d'intérêt régional (GIR) et national (GIN)

## ■ Cartographie des GIR et GIN

### Complexe gypsifère

■ Gypse

### Autres GIRN

■ Alluvions récentes

■ Argile du Crétacé

■ Argiles d'altération

■ Calcaire "oolithe blanche"

■ Calcaires du Comblanchien

■ Calcaires du Crétacé

■ Calcaires du Jurassique inférieur et moyen

■ Calcaires du Jurassique supérieur

■ Calcaires et marnes du Jurassique inférieur

■ Chailles et biefs à silex

■ Dalle nacrée

■ Granites, gneiss, migmatites...

■ Grès du Trias supérieur

■ Grès, conglomérats, arkoses, argilites du Permien

■ Rhyolites, roches volcaniques acides du Paléozoïque

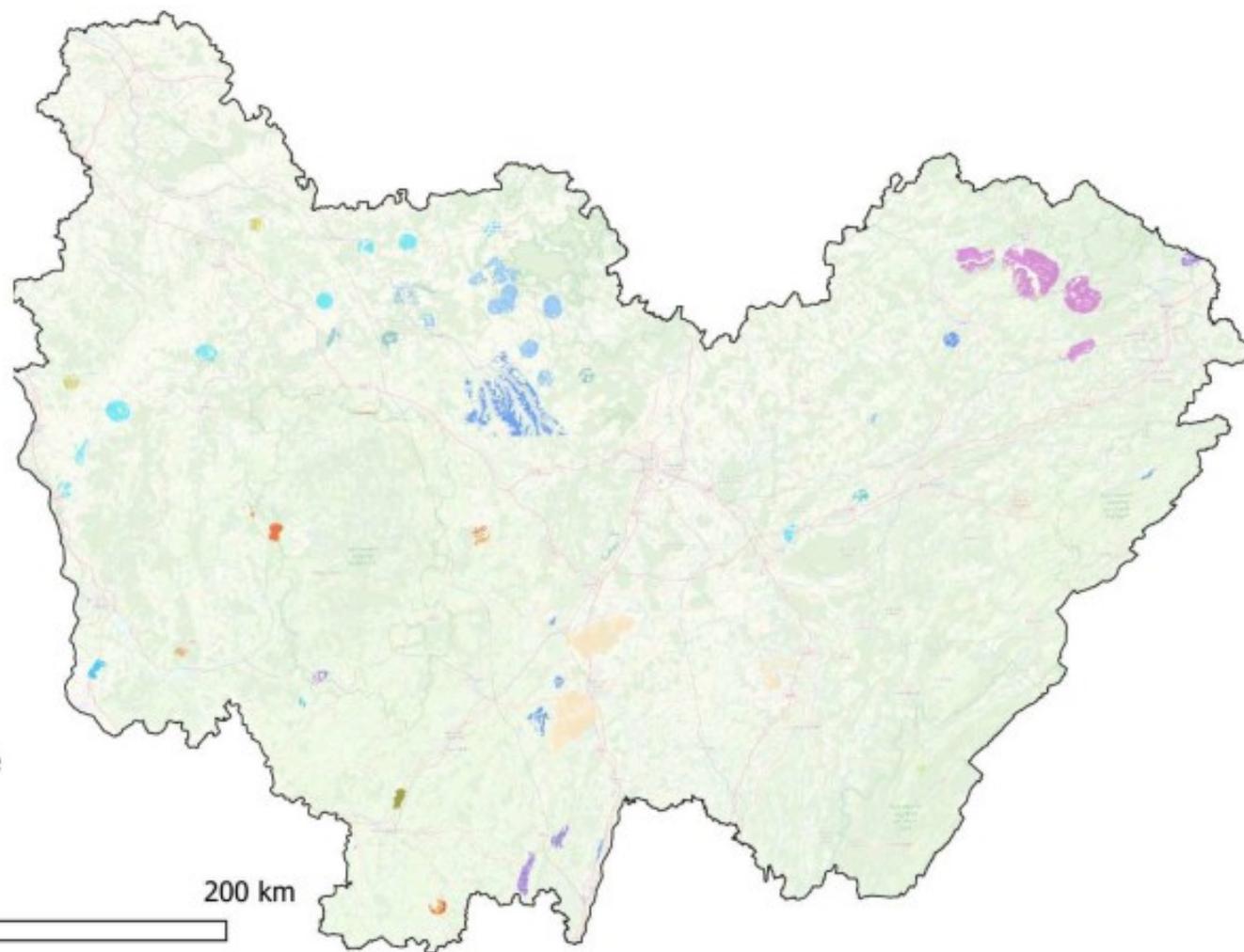
■ Sables et argiles du Pliocène

■ tufs et brèches volcaniques du Paléozoïque

0

100

200 km



# ORIENTATIONS, OBJECTIFS, MESURES

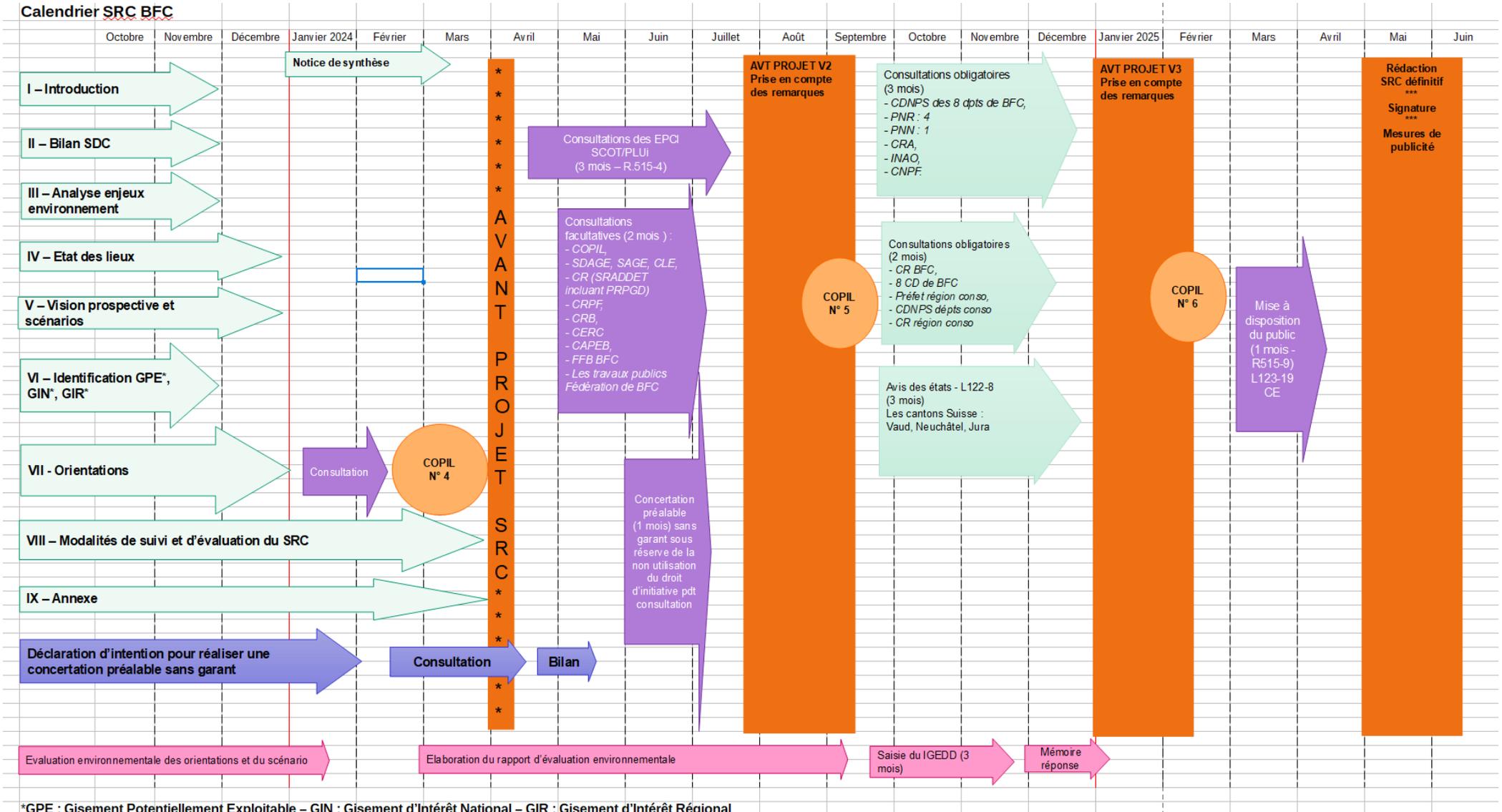
- **Les principes nouveaux introduits par les orientations du SRC**
  - Assurer l'adéquation entre capacités de productions et besoins identifiés des territoires : un raisonnement à l'échelle des zones d'emploi (INSEE)
  - Faire en sorte de garantir l'accès au gisement
  - Favoriser le recours au gisement secondaire
- **Une rédaction des orientations à visée opérationnelle**
  - Obligations de résultats ou de moyens pour les porteurs de projet
  - Propositions de « recommandations »
  - Une relecture attentive par les Inspecteurs des Installations Classées pour permettre les futures instructions
- **Les modalités de suivi sont définies dans les orientations**

- **Les 4 orientations portées par le SRC ont pour ambition de :**
  - Assurer un approvisionnement durable des territoires (Orientation n°I)
  - Préserver le patrimoine environnemental des territoires (Orientation n°II)
  - Traiter spécifiquement les effets du SRC hors de la région (Orientation n°III)
  - Préciser les modalités de suivi (Orientation n°IV)
  
- **Les 4 orientations sont déclinées en 24 objectifs et 45 mesures qui visent :**
  - Les exploitants      → Les donneurs d'ordre      → Les EPCI en charge de l'urbanisme
  
- **Les orientations reprennent des principes déjà présents dans les schémas départementaux et prévoient donc de consolider :**
  - Le plein emploi des gisements autorisés
  - L'approvisionnement de proximité
  - La substitution des matériaux alluvionnaires par des matériaux concassés

- **Assurer un approvisionnement durable des territoires (Orientation n°I) en :**
  - Garantissant l'optimisation de l'exploitation du gisement et du principe de proximité
  - Appliquant le principe d'adéquation entre qualité et usage ainsi qu'entre capacité de production et besoins des territoires
  - Favorisant l'accès au gisement par l'aménagement du territoire pour les gisements d'intérêt
  - Poursuivant la substitution des matériaux alluvionnaires à l'échelle de l'ensemble de la région
  - Développant le recours aux ressources secondaires (déchets) pour limiter les emprunts de matériaux naturels
  
- **Préserver le patrimoine environnemental des territoires (Orientation n°II) en**
  - Prenant en compte la sensibilité des zones d'implantation potentielles
  - Réalisant une remise en état des carrières de qualité
  - Limitant la consommation d'espaces naturel, forestier et agricole

- **Traiter spécifiquement les effets du SRC hors de la région (Orientation n°III)**
  - Maintien des flux vers l'Île-de-France
  - Mise en œuvre du principe de proximité pour les exportations vers la Suisse
  - Réduction de l'impact des exportations par concertation avec le Canton vaudois
  
- **Préciser les modalités de suivi (Orientation n°IV)**
  - Mise en place d'un observatoire des matériaux dès 2024
  - Suivre les capacités de production et les flux intra et extra-régionaux
  - Actualiser la situation d'approvisionnement des zones d'emplois
  - La déclinaison des orientations en mesures et objectifs est également suivie de la mise en place d'indicateurs

# Calendrier





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LES PROCHAINES ETAPES

## ■ Lancement de la consultation

→ Celle-ci est prévue en 3 phases :

- Consultation des EPCI en charge des SCOT (prévue à partir de mi-avril) et consultation COFIL, SDAGE, SAGE, CLE, Fédération du Bâtiment, Région Bourgogne Franche-Comté ;
- Convocation des CDNPS des 8 départements et région BFC ainsi que consultation des Régions consommatrices (Auvergne Rhône-Alpes, Ile-de-France et Grand Est) et les CDNPS associées, Canton de Vaud (Suisse) ;
- Mise à disposition du public au cours du 01<sup>er</sup> semestre 2025



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Bourgogne Franche-Comté**

Service Biodiversité Eau Patrimoine

Département Territoires Sites et Paysages

5 Voie Gisèle Halimi,  
BP 31269 25005 BESANCON CEDEX  
Standard : 03 39 59 62 00  
[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**PROCHAIN COPIL EN SEPTEMBRE 2024**



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---